

Le 29 juin 2016

Contribution de Luc BERTHOUD, Maire de La Motte-Servolex
- Concertation « Territoire Mobile » -

Plusieurs aspects du projet présentent un intérêt avec notamment la mise en accessibilité des quais bus, l'extension du nouveau réseau de 2,5 % ou la mise en place de la « billettique » qui permettra de combiner, avec un seul titre, les modes de transports.

Ces différentes initiatives ont pour but l'augmentation de la fréquentation des transports en commun après la baisse enregistrée depuis 2013.

Pour La Motte-Servolex, la nouvelle organisation du réseau de transports en commun revêt en effet, des avancées comme :

- La ligne structurante « Chrono C » permettant de rejoindre la gare, l'hôpital et le Carré Curial de Chambéry à un rythme encore plus « cadencé ».
- La ligne 1 dite de « rabattement » permettra de rejoindre le collège George Sand et la ligne 4, le pôle scientifique, technologique et universitaire de Savoie Technolac, via une correspondance aux Landiers avec la ligne « Chrono A », sans passer par le centre de Chambéry.
- Le transport à la demande, bénéficiant aux secteurs de plusieurs hameaux connaîtra une avancée avec une réservation 2 heures à l'avance (contre 24h actuellement) et concernera les secteurs de Vilard Péron, Barbizet et le Tremblay.

Cependant, si globalement ce projet répond à des orientations positives, des solutions pourraient être envisagées afin de répondre à plusieurs attentes d'administrés motterains.

Je tiens, au nom du Conseil municipal à me faire le relais des habitants du quartier de la Tessonnière désormais non desservis par les bus du réseau STAC même si la ligne 4 S permettra toujours aux lycéens de se rendre au lycée Louis Armand.

Je propose à nouveau à Chambéry métropole comme j'ai pu le faire lors du Conseil communautaire de Saint-Baldoph le 18 mai, de travailler, à côté des sites les plus denses ou des hameaux pour lesquels des réponses sont apportées par le dispositif « Territoire Mobile » sur les secteurs intermédiaires à l'image de la Tessonnière où une nouvelle offre de desserte doit être adaptée.

.../...